



Obligation assainissement

Par **julmul**, le **22/01/2014** à **17:35**

bonjour,

nous souhaitons acheter une maison et celle-ci n'a actuellement pas d'assainissement, l'évacuation se fait en eau fluviale.

nous savons que si nous achetons, nous devons faire les travaux d'assainissement (fosse septique)

cependant un projet de raccordement au tout-à-l'égout est à l'étude sur la commune.

sommes nous obligés de faire les travaux de fosse septique ou pouvons nous attendre que le projet de tout-à-l'égout voit le jour?

merci d'avance

jul

Par **JEAN S**, le **22/01/2014** à **18:45**

Rapprochez vous de la mairie dans un premier temps pour savoir si vous êtes concerné par ce raccordement éventuel